

ANNEXE 1

*

MISE EN ŒUVRE DE LA SESSION

I – DEPLOIEMENT de l'exercice 2013- 2014

Session du 25 mars après-midi au 10 octobre 2013

du 25 après -midi au 28 mars
du 13 au 17 mai matin
du 11 au 13 juin
du 3 au 5 septembre matin
du 8 au 10 octobre

Session du 3 juin après-midi au 12 décembre 2013

du 3 juin après -midi au 6 juin
du 9 au 13 septembre matin
du 9 juillet au 11 juillet
du 12 au 14 novembre matin
du 10 au 12 décembre

Session du 9 septembre 2013 après-midi au 6 février 2014

du 9 après-midi au 12 septembre 2013
du 21 au 25 octobre matin
du 26 au 28 novembre
7 janvier au 9 janvier matin 2014
4 au 6 février 2014

Les modules spécifiques de branche seront positionnés par les caisses nationales selon un planning différencié qui sera communiqué à l'entrée de la formation selon l'appartenance des participants (1 j à 1,5 j restent à déterminer).

N.B. : chaque branche peut prendre la décision de regrouper des participants de plusieurs sessions en fonction du volume des participants. Ces temps de formation peuvent donc se situer en dehors de la planification retenue de la session.

II- NOMBRE DE PARTICIPANTS

Un groupe de stagiaires est composé au **maximum de 14 participants**

III – MISE EN ŒUVRE

Vous trouverez, ci-dessous, la liste et les coordonnées du CRF en charge du déploiement :

CRFP	Adresse	Contacts Crfp	Téléphone et Fax	Coordonnées
Bordeaux	80, avenue de la Jallère 33300 BORDEAUX	Isabelle CHEZE	Tél. : 05.56.93.45.90. isabelle.cheze@crfp-aquitaine.fr	Pour toute question administrative et d'organisation du déploiement Tél : 05 56 93 45 93 ou 84

« REPONSES A VOS QUESTIONS »

Pour toute information sur le dispositif, les organismes pourront désormais adresser leurs questions auprès du CRF Pilote à l'adresse suivante :

contact-inscription@crfp-aquitaine.fr

Selon le type de question, une réponse sera apportée par retour de mail ou un contact téléphonique sera pris par le CRF Pilote pour approfondir vos demandes.

IV – PROCÉDURE DE DEPÔT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature (**Annexe 4**) accompagné des pièces jointes est à envoyer par mail à : vsabouroux@aol.com et lnadal@aol.com

Le volet « Engagement » signé du directeur et du participant sera à transmettre en original au CRF Pilote par courrier.

Dès lors, le candidat recevra les informations nécessaires pour pouvoir remplir le questionnaire d'auto-positionnement en ligne.

La candidature sera effective après réception des tests réalisés et transmis à notre prestataire, le cabinet LVSN.

V – VALIDATION D'ENTREE DANS LE DISPOSITIF

Une commission d'étude des dossiers de candidature se réunira afin de valider l'accès à ce dispositif et d'adapter le parcours de chaque participant sur la base :

- Des résultats issus du questionnaire d'auto-positionnement.
- Des informations figurant dans le dossier de candidature.

Les résultats du questionnaire d'auto-positionnement seront analysés de la façon suivante :

- Le minimum requis pour accéder au dispositif de formations est de 60% aux items suivants :
 - fonction contrôle de gestion,
 - préparation budgétaire,
 - calcul des coûts et tableaux de bord.

- Au-delà d'un score de 80% de bonnes réponses sur un item, des dérogations pour la dispense du suivi de certains modules de formation (hors tronc commun et modules spécifiques) peuvent être accordées sur décision de la commission d'étude des dossiers des candidatures.

N.B. : Un candidat qui a été dispensé d'un module peut demander, avant son entrée en formation, au CRF pilote de suivre ce dernier en raison des travaux à mener.

En fonction de l'ensemble de ces éléments et notamment des résultats obtenus au questionnaire d'auto-positionnement, la commission peut être amenée à différer l'entrée d'un candidat dans ce dispositif si ce dernier n'a pas atteint le niveau socle du référentiel métier.

Une orientation vers un parcours à la carte ou un parcours complet du nouveau dispositif CDG-FONDAMENTAUX sera préconisée par cette commission afin de permettre au candidat de renforcer ses connaissances sur les pré-requis nécessaires pour intégrer le dispositif CDG-PRO.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de parcours de développement de compétences professionnelles.

La commission d'étude des dossiers des candidatures est composée de la façon suivante :

- Un représentant du Centre Régional de Formation Aquitaine, pilote du dispositif,
- Un représentant du cabinet LVSN, prestataire retenu pour le déploiement de ce dispositif.

VI – MODALITES D'INSCRIPTION

L'avis de la commission d'étude des dossiers de candidatures sera transmis par le CRF pilote au candidat qui aura en charge de transmettre celui-ci à sa direction pour échanger sur les remarques et préconisations qui leur seront communiquées et voire de mettre en place un plan d'action si nécessaire.

Pourront s'inscrire dans le dispositif, les candidats dont le dossier aura reçu un avis favorable par la Commission d'étude des dossiers de candidatures.

Les inscriptions s'effectueront à partir de ce moment via le logiciel d'inscription en ligne E-inscription.

Les convocations et conditions d'accès seront adressées par le CRF organisateur de la session. Ce dernier aura en charge la facturation auprès des organismes.

VII – L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE

L'organisme mettra à disposition du stagiaire un ordinateur portable équipé des logiciels bureautiques (Word, Excel et Powerpoint) et Acrobat Reader nécessaires aux travaux pendant les phases en Centre de Formation et une connexion internet durant toute la durée des intersessions en organisme afin d'accéder à la communauté des participants mise à disposition par le prestataire et de télécharger des supports de formation.